

Journal Le Journal

Tarif d'abonnements... Bureaux et Rédaction: Roubaix: 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire: Alfred REBOUX

Abonnements étrangers... par Marcel ROSNY

DERNIERE HEURE

LA RENTREE DES CHAMBRES

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 mai. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet. Voici le compte-rendu officieux de la réunion.

M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui est rentré, ce matin, à Paris, a rendu compte de son voyage à Rome dont il a rapporté la meilleure impression.

Le ministre des affaires étrangères a fait connaître que des communications officielles lui permettaient d'affirmer que le rapport secret, attribué à M. de Whitte, ministre des finances de Russie, n'a jamais existé.

Le garde des sceaux a donné connaissance d'une circulaire sur la répression du vagabondage et de la mendicité.

Le conseil a terminé l'examen du projet de loi sur l'armée coloniale qui sera déposé sur le bureau de la Chambre au cours d'une prochaine séance.

La loi sur les accidents du travail. Le président de la République a signé, sur la proposition des ministres de l'Intérieur et du Commerce un décret instituant une commission consultative, chargée d'examiner les questions relatives à l'application de l'article 5 de la loi du 9 avril 1898 sur la responsabilité dans les accidents du travail.

Cette commission, composée de MM. Louis Ricard, président de la commission d'assurance et de prévoyance sociale, de la Chambre des députés; Lourtis, sénateur; Barberet, chef du bureau des institutions de prévoyance au Ministère de l'Intérieur; Léon Marie, secrétaire général de l'Institut des actuaires Français; Georges Pontet, chef du bureau des Caisses d'épargne; Chauflouin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation; Grinier, secrétaire général du comité permanent du Congrès des institutions du travail et des assurances sociales.

NOMINATION JUDICIAIRE. Le ministre de la Justice a fait signer un décret aux termes duquel M. Grusse-Emile, avocat à Perpignan est nommé juge au tribunal supérieur d'Andorre en remplacement de M. Pasques, démissionnaire.

Mairie détruite par le feu. Albertville, 2 mai. — Hier soir, le feu a détruit la tannerie de Notre-Dame-de-Belleval et plusieurs maisons voisines. Les pertes sont évaluées à 60.000 francs.

L'incendie s'est déclaré hier soir à trois heures, dans la maison de M. Rossat Mignod.

En un clin d'œil, le feu s'est communiqué à l'immeuble de Mme veuve Arnot et, de là, à la mairie.

La maison d'école a été détruite en partie afin de préserver le reste. Le mobilier a été sauvé en partie et les archives en totalité.

On suppose que le feu a été causé par un vice de construction d'une cheminée par où le feu s'est communiqué à un tas de foin. Rien n'était assuré.

MORT DE BUCHNER. Paris, 2 mai. — Le professeur Louis Buchner, auteur du célèbre ouvrage philosophique Force et Matière, vient de mourir, à Darnsladt, à l'âge de soixante-cinq ans.

Après avoir fait ses études de médecine à Gießen, à la Faculté française de Strasbourg, puis à Vienne, et exercé, plusieurs années, à Darnsladt, sa ville natale, il entra dans l'enseignement académique à l'Université de Turin. C'est là qu'il écrivit son ouvrage fameux, exposé de la doctrine matérialiste.

Il a écrit de nombreux livres touchant à la physiologie et à la pathologie.

Son frère aîné, Georges Buchner, naturaliste et poète, a écrit plusieurs drames et traduit Lucrèce, Borgia et Maria Tudor.

Une sœur, Louise Buchner, a écrit des romans et des poésies; un frère cadet, Alexandre, a été professeur au Lycée de Valenciennes et à la Faculté des Lettres de Paris.

UNE ÉMEUTE A ALBUQUERQUE. Madrid, 2 mai. — Une émeute a éclaté à Albuquerque, province de Badajoz. L'insulteur dirigeant les émeutiers, il a été arrêté. Un escadron de cavalerie a été envoyé à Albuquerque.

L'ACCORD ANGLO-RUSSE. Les conditions de l'arrangement. — Les renseignements officiels donnés par le premier ministre anglais.

Londres, 2 mai. — Un télégramme de St-Petersbourg, publié par les journaux, est ainsi conçu: «L'arrangement qui vient d'être conclu entre la Grande-Bretagne et la Russie ne revêt pas la forme de convention.

« Les conditions de cet arrangement sont constatées par une note dont les duplicata ont été échangés entre le comte Mouraviev et l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg. Cette note débute par un préambule stipulant que les deux pays s'accroissent mutuellement l'intégrité de l'Indochine et de la Chine. La note, qui n'est pas longue, ne parle pas de sphères d'influence, mais elle prend des mesures contre toute antagonisme d'intérêts au sujet du développement des chemins de fer en Manchourie et au Yang-tse-kiang.

« Au reste voici les renseignements que lord Salisbury a donné à la Chambre des lords, en réponse à une question de lord Kimberley: « Je ne suis pas tout à fait sûr, dit le premier ministre, d'agir conformément au désir du gouvernement russe en abordant cette question. Je ne suis pas même de l'assurer, mais j'imagine qu'au sujet de la note arrivera nous pourrions le communiquer à la Chambre.

« La Russie fait exactement la même stipulation concernant la vallée du Yang-tse-kiang.

« Il y a aussi certaines stipulations détaillées concernant la ligne à construire à New-Chuang, ligne au sujet de laquelle il y a eu beaucoup de controverses.

« Je desirerais vraiment ne pas paraître attacher une importance exagérée aux stipulations particulières de l'arrangement, mais j'attache, naturellement, une grande importance à la signature de cet arrangement parce qu'il me semble

Mort d'un torero

Valence, 2 mai. — Hier après-midi est mort le torero Fabrice, grièvement blessé à l'aîne par le quatrième taureau à la course d'hier. Fabrice était le frère de l'espada de ce nom, tué aussi à Valence par un taureau, en 1897.

TROIS NÈGRES LYNCHÉS

Menaces de mort. — Sinistre envol. New-York, 2 mai. — Trois nègres ont été lynchés à Leesburg (George), pour avoir assassiné un délinquant noir, nommé Thurman, qui avait dérobé le retraité de trois autres individus de couleur qu'on recherchait comme inculpés d'un enlèvement.

A Atlanta, la capitale de l'État, un clercyman baptiste, le révérend Broughton, ayant condamné dans un sermon les horreurs du lynchage, a reçu une lettre l'invitant à quitter la Georgie. Cette missive était accompagnée d'un paquet contenant des débris du corps de Sam Hose, le malheureux nègre brûlé vivif à Newmann la semaine dernière. Malgré ces menaces, le révérend Broughton a déclaré qu'il ne quitterait pas son poste.

LE DOSSIER DE L'ENQUÊTE de la Cour de cassation

Le Figaro publie, en tête de ses colonnes, avant la déposition du général Guérrier, le résumé de la déposition que le colonel du Paty de Clam a faite, samedi dernier, devant toutes les chambres réunies de la Cour de cassation.

« J'ai obéi, comme un soldat, déclare tout d'abord le colonel du Paty. Je n'ai pas demandé d'ordres écrits à mes chefs: leurs ordres verbaux m'ont suffi.

« Je ne me suis pas senti le plus discipliné et le plus confiant des soldats. Je ne me méritais pas le sort qui m'est arrivé.

« On m'a confronté avec ceux qui continuèrent à me tracer une parole en doute. Ma sincérité apparaitra clairement.

Des échos et à plusieurs reprises au cours de cette déposition, le témoin a été interrompu par de nombreuses questions qui lui ont permis de préciser certains points, et il a été constaté assez rapidement que la sincérité de ses déclarations n'avait pas été sans causer quelque impression sur les chambres réunies.

Le colonel du Paty a exposé d'abord qu'il n'a jamais fait partie du bureau des renseignements.

Comme officier de police judiciaire, au début du 1893, le colonel du Paty a été nommé à la tête du bureau des renseignements. Le colonel du Paty demanda instamment au général de Boisdeffre de vouloir bien lui épargner une besogne qui lui répugnait et à laquelle ses travaux ne l'avaient pas préparé.

Il proposa même de confier les fonctions d'officier de police judiciaire au colonel Picquart, qui faisait partie du bureau des renseignements et qui était catholique. Mais le général de Boisdeffre refusa, et M. du Paty s'inclina.

Il proposa donc de dire que le colonel du Paty ait recherché ces fonctions. Le général de Boisdeffre lui fit à cet égard une réponse négative.

« C'est M. Bertillon qui lui recommanda de faire descriptif dans des postes divers, assis, couché, debout, la main nue ou gantée. Il a perquisitionné chez Dreyfus, de concert avec M. Colchère, et contrairement à ce qui lui a été prêté, il n'a pas dénoncé le luxe de l'appartement ou des toilettes de la femme du capitaine. Il a été frappé, au contraire, de la simplicité de son intérieur, et il a paru que les dépenses de toilette de Mme Dreyfus étaient tout à fait modestes.

Du reste, le colonel du Paty déclare à la Cour que le rapport qu'il adressa, en octobre 1894, au ministre de la guerre, n'est qu'un résumé de ce qui se passa véritablement.

Il s'était contenté d'exposer les faits qu'il avait cru constater.

En ce qui concerne 1896, le colonel du Paty est resté — c'est du moins ce qu'il a assuré à la Cour de cassation — absolument étranger aux événements qui se sont déroulés au bureau des renseignements.

Le colonel Picquart lui a bien montré, un jour, un fragment d'écriture, mais il s'est bien gardé de lui dire qu'il attribuait à Esterhazy.

Le colonel du Paty affirme qu'à cette époque, il a été tenu à l'écart de tout.

Le colonel du Paty indique alors que Decroix, qui dirigeait une véritable fabrique de faux, a toujours été, ainsi que Guérrier, au service d'Henry. On pourra se renseigner sur ce point, par exemple, par le rapport de M. de Lamoignon, directeur, puis Decroix fabriquant notoirement des faux pour le compte d'Henry.

« C'est M. Bertillon qui lui recommanda de faire descriptif dans des postes divers, assis, couché, debout, la main nue ou gantée. Il a perquisitionné chez Dreyfus, de concert avec M. Colchère, et contrairement à ce qui lui a été prêté, il n'a pas dénoncé le luxe de l'appartement ou des toilettes de la femme du capitaine. Il a été frappé, au contraire, de la simplicité de son intérieur, et il a paru que les dépenses de toilette de Mme Dreyfus étaient tout à fait modestes.

Du reste, le colonel du Paty déclare à la Cour que le rapport qu'il adressa, en octobre 1894, au ministre de la guerre, n'est qu'un résumé de ce qui se passa véritablement.

Il s'était contenté d'exposer les faits qu'il avait cru constater.

En ce qui concerne 1896, le colonel du Paty est resté — c'est du moins ce qu'il a assuré à la Cour de cassation — absolument étranger aux événements qui se sont déroulés au bureau des renseignements.

Le colonel Picquart lui a bien montré, un jour, un fragment d'écriture, mais il s'est bien gardé de lui dire qu'il attribuait à Esterhazy.

LE CRIME DE LA RUE DE LA MONNAIE

La nouvelle instruction. M. Delalé, a recommencé mardi dans les audiences de témoins, dans l'affaire Flamidieu. Un certain nombre de personnes, qui avaient été entendues lors de la première instruction, ont, de nouveau, défilé dans le cabinet de M. Delalé.

Il a entendu longuement M. Foveaux père, dont on peut prévoir la déposition.

Celui-ci, tout en se déclarant persuadé que le crime avait été commis dans l'intérieur de la Monnaie, n'a pu, du reste, donner à M. Delalé, aucun renseignement.

Après M. Foveaux, le juge d'instruction devait entendre le frère Basquin, en religion frère Albert. C'est ce jeune frère qui avait recommandé au concierge de veiller sur les personnes qui auraient pu entrer dans la maison et qui le connaissait de police radical du Cateau avait dénoncé fausement comme ayant fait un voyage au Cateau à une époque où ce frère avait dû, par ses occupations mêmes, être retenu à Lille.

Comme la déposition de M. Foveaux père avait duré fort longtemps, M. Delalé avait dû renvoyer le Frère Albert.

Dans l'après-midi, vers deux heures, M. Delalé a entendu Mme Foveaux, pendant un temps assez long. Il avait, en outre, convoqué, pour quatre heures, M. Fruchart, le concierge de la Monnaie, et père du jeune Charles Fruchart, dont on connaît le rôle dans l'affaire Dutilleul.

Coups de couteau à Marquette. — Il se passe rarement une semaine sans que nous ayons à signaler des rixes entre ouvriers belges. Les communes de St-André et de Marquette sont spécialement le théâtre de ces luttes où le couteau joue un terrible rôle.

Dimanche, vers onze heures du matin, plusieurs consommateurs se trouvaient attablés à l'estaminet du « Jambon », près du pont de l'Abbaye.

Parmi eux, se trouvait un jeune homme de vingt-quatre ans, Alphonse Demour, qui loge dans ce même estaminet. Survinrent plusieurs individus dont un autre jeune homme de vingt-cinq ans, Cyrille Sabbe, sujet belge, qui habite Saint-André depuis peu de temps.

La suite d'une discussion insignifiante, au sujet du paiement des consommations, on vit tout à coup Sabbe sortir de sa poche un couteau, se jeter sur Demour et le frapper avec une violence inouïe. On a relevé, sur les vêtements du malheureux, plus de dix entailles, mais il ne porte que trois blessures qui sont relativement graves. Une au côté droit de la poitrine, de quatre à cinq centimètres de longueur et assez profonde. Elle n'intéresse toutefois aucun organe essentiel. La seconde est à la joue droite.

Le forcené a retourné la poignée de son couteau dans la plaie et a fait une profonde blessure en forme de V. Le troisième coup a tranché le nez jusqu'à l'os.

M. le docteur Stiecher a donné des soins à Demour, qui n'a pas voulu être transporté à l'hôpital. La garnemerie de Lille a ouvert une enquête.

Malgré les dépositions unanimes de tous les témoins, qui racontèrent les faits, Sabbe n'a pas voulu avouer. Il a été amené à Lille, lundi soir, et conduit, mardi matin, au parquet.

L'affaire de Cambrai. — L'instituteur libre Halleury, arrêté dans le quartier de la Gare, à Cambrai, pour attentats à la pudeur, va passer en police correctionnelle pour vol de linge commis au préjudice de l'ordre de Saint-Vulfoin, auquel il appartenait.

Cet individu avait déclaré qu'il avait appartenu à l'enseignement officiel. Or cette allégation a été reconnue erronée.

NOS FEUILLETONS

ABANDONNÉE par Marcel ROSNY

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data for Paris, including various indices and share prices.

COURS AU COMPTANT. — Paris, 2 mai

Table of commodity prices and exchange rates for various goods and currencies.

Bourse Commerciale de Paris

Table of commodity prices for various goods like flour, oil, and other market items.

BOURSE DE LILLE DU 2 MAI 1899

Table of commodity prices for Lille market.

DERNIERE HEURE COMMERCIALE

LAINES. Le Havre, 2 mai. (Télégramme de Georges Degoy). — Le marché reste soutenu. On a vendu 425 balles.

CHOSSES ET AUTRES

Le ténor Trombolini (demi-carrière), les vocalistes au besoin) sollicite un engagement en province.

LE JOURNAL DE ROUBAIX PUBLIE

Une édition du matin à SIX pages dans la semaine et à HUIT pages le dimanche; Une édition du soir à quatre pages.